CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E87863** **VALABLE JUSQU'AU** **10/10/2027**

ÉDITÉ LE 22/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/05/2004

Forme juridique : SARL

Capital : 117 700

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LYON
Siret : 453 439 390 00023
Code NACE : 4333Z
Numéro caisse de congés payés : 8006127
Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AU 751 435

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AU 751 435

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : ALVES CARRELAGE

14 ROUTE DE FRANCHEVILLE
PARC D'ACTIVITE DES TROIS COMMUNES
69630 CHAPONOST

Téléphone : 04 78 85 87 48 **Fax :**
Portable : 06 09 01 76 12
Responsabilité légale :
ALVES ANTONIO GÉRANT

Site Internet :

E-mail : alvescarrelages@neuf.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 373 855 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	4	26/06/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 22/07/2026 14:05

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.